

est très désirable, même pour nos amis, que le travail des ministres soit critiqué, révisé et amendé. Je présume qu'il y a un travail important de ce genre à accomplir, mais il ne doit pas être fait dans un esprit de partialité. Je compte que cette Chambre, constituée comme elle l'est, comprendra qu'il doit en être ainsi. Il n'est pas étonnant que, sans expérience, des Chambres comme la nôtre, aient agi différemment dans le passé. Nous savons que les anciens conseils législatifs n'hésitaient pas à embarrasser les chambres populaires. Ça même été la l'une des causes de la rébellion de 1837-38. Cette rébellion fut réprimée, et nous sommes tous heureux qu'il en ait été ainsi. Mais après que cette rébellion eut été réprimée par le peuple de ce pays avec point ou peu d'aide de la part de l'Angleterre, le gouvernement responsable fut accordé aux provinces les unes après les autres. Il n'y eut plus ensuite de difficulté avec les conseils législatifs. J'ai grande confiance que notre législation sera examinée et discutée ici dans un bon esprit, même lorsqu'elle n'aura pas l'approbation du parti auquel appartient la majorité de cette Chambre. Quant à moi personnellement, j'entends faire tout en mon pouvoir pour que notre constitution, telle qu'elle est maintenant, fonctionne d'une manière satisfaisante. J'ai eu quelque chose à faire avec la rédaction de la présente constitution de cette Chambre. J'étais l'un des ministres du Canada présents à la conférence de Québec, où cette constitution fut votée par les représentants des différentes provinces. Cette constitution fut ensuite approuvée par les différentes législatures provinciales, puis, ayant finalement revêtu la forme d'un acte du parlement impérial, elle est devenue notre présente constitution. Je ne dis pas que je croyais alors que le système adopté en ce qui concerne cette Chambre, était un système sans danger. Je ne partageais pas cette opinion, mais mon chef, M. George Brown, le chef du parti libéral d'alors, — un homme très habile sous tous les rapports, — était en faveur d'une Chambre nommée par la couronne, et nommée à vie. Au-si, à l'exception de deux d'entre nous, tous les autres ministres de la province du Canada, telle qu'alors constituée, et les délégués de toutes les autres provinces représentées à cette conférence, partagèrent l'opinion de M. Brown. Les deux seuls membres de cette conférence qui furent d'un avis contraire, furent l'honorable William McDougall et

moi-même. Nous parlâmes contre, dans la convention, mais nous ne fûmes pas secondés. Force nous fut en conséquence d'accepter la proposition de nos collègues et nous l'acceptâmes, parce que nous considérions que la réussite du projet de confédération avait une importance qui devait dominer toute autre considération. Non seulement la confédération mit fin aux difficultés alors existantes, mais de plus, elle jeta sur le sol canadien les assises d'une grande nation.

Nous étions assez animés de l'esprit national pour nous réjouir de préparer les voies à l'établissement d'une grande nation sur la terre du Canada. Depuis, notre patrie a fait de très grands progrès, et j'espère que sous le régime libéral, elle en accomplira de plus grands encore. J'ai conséquemment, dans une certaine mesure du moins, ma part de responsabilité quant à ce qui regarde la constitution actuelle de cette Chambre. J'aurais personnellement préféré que, d'une manière ou d'une autre, cette Chambre fût, tout d'abord, élective, mais vous ne pouvez pas introduire graduellement le système électif. Pour que ce système soit effectif, il faut qu'il soit appliqué de manière à affecter tout à la fois l'ensemble du personnel de la Chambre.

Telle étant la constitution du Sénat, et ayant été nommé à la position que j'occupe maintenant, j'entends faire de mon mieux pour que le système actuel fonctionne bien, j'entends faire en sorte que la conduite de cette Chambre puisse être défendue avec avantage; qu'elle ait dans une plus grande mesure, la confiance du pays, et plus d'amis en dehors de cette enceinte qu'elle n'en a aujourd'hui; en un mot, qu'elle soit plus populaire dans les deux partis. Elle l'est suffisamment avec un parti maintenant, mais il est regrettable qu'elle ne soit estimée que par un parti seulement. Je ferai de mon mieux pour indiquer la voie à suivre et qui devra, dans mon opinion, rendre le Sénat populaire avec tout le monde, tout en conservant intact et sa dignité et ses droits. Je compte faire partie de cette Chambre pendant le reste de ma carrière politique. Je suis arrivé assez près de la fin de cette carrière pour croire maintenant que je mourrai membre de cette Chambre et sénateur du Canada. Je m'efforcerai donc, — autant du moins que les membres de cette Chambre me le permettront, — de faire tout ce qui sera de nature à rendre le Sénat acceptable à tout le pays, même à ceux qui, jusqu'à présent, ont été ses adversaires.